



TRAVAIL EN ACTION

**Réflexion sur la précarité
et le travail social
Bruno frère**

CDGAI

Centre de Dynamique des Groupes et d'Analyse Institutionnelle asbl

Publication pédagogique d'éducation permanente



Réflexion sur la précarité et le travail social

Auteur

Bruno Frère

Chercheur qualifié FNRS - Sociologue

Concept et coordination

Marie-Anne Muyshondt - CDGAI

Collection Travail en action - 2015

Éditrice responsable : Chantal Faidherbe

Présidente du C.D.G.A.I.

Parc Scientifique du Sart Tilman

Rue Bois Saint-Jean, 9

B 4102 - Seraing - Belgique

Graphisme : Le Graphoscope

legraphoscope@gmail.com

TRAVAIL EN ACTION



Les publications pédagogiques d'éducation permanente du CDGAI

La finalité de ces publications est de contribuer à construire des échanges de regards et de savoirs de tout type qui nous permettront collectivement d'élaborer une société plus humaine, plus «reliante» que celle qui domine actuellement. Fondée sur un système économique capitaliste qui encourage la concurrence de tous avec tous et sur une morale de la responsabilité, notre société fragilise les humains, fragmente leur psychisme et mutile de nombreuses dimensions d'eux-mêmes, les rendant plus vulnérables à toutes les formes de domination et oppression sociétales, institutionnelles, organisationnelles, groupales et interpersonnelles.

La collection Travail en action

Champ hautement investi socialement et économiquement aussi bien au niveau sociétal qu'institutionnel, organisationnel, groupal et individuel, le travail, ou notre absence de travail, s'impose dans notre environnement comme une manière de nous définir, de structurer nos vies, notre temps, nos espaces. Il peut être source de notre emprisonnement mental et physique ou terrain propice à nous émanciper individuellement et collectivement.

Ces publications proposent une lecture critique du travail sous le prisme de la souffrance qui peut en résulter. Tout en se voulant dénonciatrices des mécanismes structurels qui produisent insidieusement ces souffrances, elles sont des grilles de lecture de l'expérience vécue ou écoutée par les acteurs des secteurs sociaux, socioculturels, de la santé et de l'économie sociale, dans l'intention d'initier ou de renforcer des cheminements individuels et collectifs vers des issues possibles.

CONTEXTUALISATION ET NOTE D'INTENTION

◆ En 2014, interpellés par les changements professionnels que vivent les travailleurs sociaux, le C.D.G.A.I. et l'Etablissement d'Enseignement de Promotion sociale C.P.S.E. se sont associés afin d'organiser une matinée visant à éclairer, sensibiliser et impulser une réflexion collective autour des changements dans le travail social. Environ 150 participants ont contribué à la richesse de cette journée de réflexion collective : travailleurs sociaux, enseignants de Hautes écoles, étudiants, assistants sociaux, etc.

Cinq ateliers, partant des interpellations des participants lors de l'échange de questions/réponses, ont ensuite favorisé un processus réflexif permettant de lancer des pistes d'actions susceptibles de répondre aux questions qu'ils ont rencontrées dans le cadre de leur activité professionnelle. Ainsi, ils ont tenté d'identifier les stratégies face à la souffrance éthique et les pistes de solution envisageables. Ils ont mis en avant que si les stratégies individuelles répondaient à la souffrance éthique (stratégies d'adaptation), elles n'ont cependant aucun effet sur les causes de cette souffrance. La question devient alors : comment passer des stratégies individuelles à des stratégies collectives ? Ne devrions-nous pas parler de «souffrance éthique» ou «d'éthique en souffrance» ?

◆ Le 24 octobre 2015, le C.D.G.A.I. a poursuivi les pistes ouvertes lors de la matinée du 4 octobre 2014, en collaboration cette fois avec la Haute Ecole de la Province de Liège, Campus 2000.

En se référant au document «Ethique dans le travail social. Déclaration de principe»¹ le C.D.G.A.I. a choisi de développer une des pistes de réflexion-action des participants à la matinée du 04/10/14 : la problématique de la conscience éthique dans le travail social.

1 Téléchargeable sur le site web du Comité de Vigilance du Travail Social (2004). Produit par la Fédération Internationale des Travailleurs sociaux (IFSW) et l'Association Internationale des Ecoles de Travail Social (IASSW).

Les travailleurs sociaux relèvent qu'ils sont pris en tenaille entre leurs rôles „d'assistants“ et de „contrôleurs“ : entre leurs devoirs de protéger les intérêts des personnes avec qui ils travaillent et les exigences sociales d'efficacité et d'utilité... dans un contexte de crise sociétale du travail social et de crise économique où les ressources sont limitées : injonction généralisée de „faire plus avec moins“.

◆ La réflexion développée ici par Bruno Frère porte sur la précarité et le travail social. Elle s'inscrit dans la problématique plus vaste de la précarité et plus singulièrement de celle qui s'accroît à mesure que les sociétés contemporaines font porter sur les personnes, des exigences de rentabilité et de productivité économique toujours croissantes. Pour poser la question de la précarité correctement, il est important d'avoir un regard historique. On ne peut se contenter d'analyser ce que peuvent être la précarité et la pauvreté aujourd'hui au début du 21^e siècle ; il faut essayer de voir en quoi celles-ci ont des conditions sociales et historiques qui remontent assez loin dans le temps et en quoi, afin de bien cerner leurs causes dans nos sociétés modernes industrielles, ce n'est pas une question nouvelle. Bruno Frère propose, dans un premier temps, de questionner historiquement la notion de précarité pour, dans un deuxième temps, essayer de comprendre ses résonances contemporaines, notamment au regard du travail social, puisque que c'est bien au travailleur social, aujourd'hui, qu'il est demandé de gérer la précarité. C'est lui aujourd'hui qui a la responsabilité de « réinsérer » comme on dit, ceux que l'on appelle les « précaires » sur le marché de l'emploi, ce dernier censé être toujours l'échappatoire assuré à la pauvreté.

PUBLICS VISÉS

◆ Acteurs et actrices de l'animation, de l'éducation, de l'enseignement, de la formation, des soins de santé, de la culture, du social, de la prévention, de la sécurité ; de l'accompagnement psychologique, social et psychosocial ; de la coordination, de l'encadrement institutionnel.

RÉFLEXION SUR LA PRÉCARITÉ ET LE TRAVAIL SOCIAL

Retranscription d'un entretien – novembre 2015

Comment contextualiseriez-vous la réflexion qui est la nôtre aujourd'hui, concernant la précarité grandissante de la population et les missions des travailleurs sociaux de plus en plus précarisés également ?

Cette question s'inscrit dans une problématique plus vaste qui est celle de la précarité en général, et plus singulièrement de celle qui s'accroît à mesure que les sociétés contemporaines font porter sur les personnes des exigences de rentabilité et de productivité économique toujours croissantes. Pour poser la question de la précarité correctement, il est important d'avoir un regard historique. On ne peut se contenter d'analyser ce que peuvent être la précarité et la pauvreté aujourd'hui au début du 21^e siècle ; il faut essayer de voir en quoi celles-ci ont des conditions sociales et historiques qui remontent assez loin dans le temps et en quoi, afin de bien cerner leurs causes dans nos sociétés modernes industrielles, ce n'est pas une question nouvelle. Je propose, dans un premier temps, de questionner historiquement la notion de précarité pour, dans un deuxième temps, essayer de comprendre ses résonances contemporaines, notamment au regard du travail social, puisque que c'est bien au travailleur social, aujourd'hui, qu'il est demandé de gérer la précarité. C'est lui aujourd'hui qui a la responsabilité de «réinsérer» comme on dit, ceux que l'on appelle les «précaires» sur le marché de l'emploi, ce dernier censé être toujours l'échappatoire assuré à la pauvreté.

Toute une série d'auteurs font le lien entre les formes de précarité qui se déploient aujourd'hui - alors même que l'on est persuadé d'entrer dans une nouvelle ère «informationnelle» - et celles qui sont nées à l'occasion de la révolution industrielle. Manuel Castells, par exemple, sociologue hispano-américain, remarque que la précarité contemporaine concerne principalement des personnes qui sont totalement déconnectées, non seulement du marché de l'emploi, mais également de la société en général, des personnes qui n'ont pas, contrairement à d'autres, réussi à se rendre employables, mobiles, flexibles, adaptées aux exigences d'un monde connecté tous azimuts par l'informatique. Cette insuffisance d'adaptation sociale, au bout du compte, les consigne à la précarité pour une durée relativement longue. Inversement, vous avez le modèle de la personne parfaitement connectée, riche d'un capital social et culturel important, susceptible de rebondir de projet de vie en projet de vie, d'un emploi à un autre. Ces personnes-là, elles, sont effectivement connectées aux réseaux socio-professionnels contemporains.

Castells montre comment des individus peuvent se retrouver dans des villes totalement marginalisées, venir peupler les quartiers pauvres, simplement parce qu'effectivement leurs connexions sociales sont devenues insuffisantes. Et cela ne concerne pas uniquement les quartiers de ville, cela peut concerner des villes entières. Des villes comme Charleroi en Belgique ou Détroit aux États-Unis, sont tendanciellemment plus déconnectées que d'autres de l'économie mondialisée. On peut donc considérer que cette idée même de connexion qualifie véritablement les sociétés contemporaines, puisqu'elle est susceptible à la fois de traduire des positions individuelles au sein d'une société donnée, mais également des villes entières, voire carrément des pays dans l'espace de la globalisation contemporaine. La plupart des pays africains seraient donc ainsi, de la même manière, déconnectés de l'économie mondiale et cette Afrique serait une sorte d'immense trou noir hors de laquelle l'économie mondiale ne parvient à tirer de rentabilité qu'en certains lieux très précis : mines de minerais précieux, puits de pétrole, etc. À l'échelon micro, dirait Castells, les individus peu connectés sont souvent des gens qui travaillent occasionnellement soit au noir, soit sous statuts précaires (CDD, temps partiel, intérim, emplois aidés, etc.).

Or, curieusement, c'est précisément ici que peut être souligné le lien qui se tisse avec le début de l'ère industrielle. Nous n'avons pas progressé ces trente dernières années mais régressé vers une société qui s'accommode très bien des travailleurs pauvres, comme c'était le cas des ouvriers ultra-prolétarisés au 19e siècle, notamment dans l'industrie métallurgique et les charbonnages que nous avons bien connus. Aujourd'hui aussi, surtout dans les pays avant-gardistes que sont les USA, la Grande Bretagne ou l'Allemagne, nous constatons un taux de chômage relativement faible qui se combine à un taux de travailleurs pauvres extrêmement élevé. Il n'est pas rare dans ces pays où les minimums salariaux existent à peine, de voir des personnes cumuler sur la journée plusieurs emplois mal payés en CDD, stages, intérim, etc.

Ce constat est-il partagé ?

Oui, Castells écrit aux USA. En France, Boltanski et Chiapello ont montré aussi, dès la fin des années 1990, dans *Le nouvel esprit du capitalisme* que les sociétés capitalistes contemporaines reposent sur deux types d'individus. D'une part, des individus très formés, employables, flexibles, mobiles, capables d'être extrêmement réactifs, de se déplacer d'un emploi à un autre, éventuellement d'un pays à un autre, dans n'importe quel type de structure économique (surtout de type multinationales, banques, etc.). D'autre part, ces entreprises, ces multinationales, ces réseaux, qui assurent véritablement la production économique mondiale aujourd'hui, ont besoin de travailleurs manuels ancrés localement, susceptibles de produire les biens à partir des matières premières, qui vont être vendus par cette économie mondialisée. On peut penser évidemment à l'informatique, mais on peut aussi penser à toute une série d'autres secteurs : la téléphonie mobile, l'automobile, le prêt-à-porter, ... l'ensemble des secteurs produisant encore aujourd'hui des biens industriels. Toute cette économie, qui financièrement parlant est totalement délocalisée et mondialisée, repose encore et toujours aujourd'hui, expliquent Boltanski et Chiapello, sur des producteurs-travailleurs, qui eux sont ancrés dans certains endroits, notamment en Inde ou en Asie du Sud-Est.

Il y a donc, indiqueraient Boltanski et Chiapello, un certain abus aujourd'hui à prétendre que l'économie serait devenue «informationnelle», non matérielle, une sorte d'économie de la «connaissance» ou de «l'innovation» comme on l'entend dire dans les business schools. On parle de l'ère de la société connexionniste, totalement orientée vers la dématérialisation des échanges et des savoirs, totalement abstraite.

Ce qui circulerait actuellement, ce seraient principalement l'intelligence et les compétences de quelques individus. Si on lit en profondeur les auteurs qui n'ont pas renoncé à la critique (Rancière, Zizek, Badiou, etc.), on réalise que cette société connexionniste qui se prétend informationnelle repose toujours sur de la production matérielle, sur des travailleurs qui produisent effectivement les biens qui vont ensuite circuler à l'échelon mondial.

Et ces travailleurs-là, qui se comptent par millions, continuent à peupler la plupart des grandes villes extrêmement précarisées telles que celles qu'on voit se développer en Asie par exemple, mais également en Afrique, et encore et toujours, quoi qu'on en dise, en Belgique.

Il s'agit de la masse immense des individus immobiles que les théories qui avancent l'hypothèse de l'économie de la connaissance ignorent totalement, en se concentrant sur la description d'une classe ultra-privilegiée d'individus dont les compétences/connaissances théoriques (en management, en informatique, etc.) se monnaient à prix d'or. Ces travailleurs pauvres, ultra-majoritaires, qui produisent encore l'économie matérielle ne se déplaceront pas et seront en revanche bel et bien employés voire, dans les pays du Sud, totalement exploités, par cette fameuse économie de l'innovation et de l'intelligence qui elle, pour le coup, est composée d'individus extrêmement flexibles, mobiles et qualifiés.

La notion de flexibilité serait-elle donc centrale ? A-t-elle une fonction spécifique dans la représentation que l'on se fait du monde du travail aujourd'hui ?

Oui. Cette distinction, entre d'une part, des individus «flexibles» et d'autre part, des individus insuffisamment «flexibles», est susceptible de nous aider à dresser un portrait des sociétés contemporaines dans ce qu'elles rejettent : le travailleur pauvre est celui à qui l'ont fait porter la responsabilité de son exclusion (pas assez formé, qualifié, flexible, employable, etc.) alors même qu'il est nécessaire, «en tant que travailleur pauvre», à la production matérielle de l'économie mondialisée gérée par une classe d'experts divers et variés, cadres supérieurs, PDG de grands groupes industriels, financiers ou autres, ingénieurs, informaticiens extrêmement qualifiés, etc.

Pourtant, cette économie donc, reposant à la fois sur ces personnes mais également sur des travailleurs précaires arrimés à leur localité et à leur territoire, n'est pas une situation économique inédite puisque, c'est celle qui caractérisait déjà le 19^e siècle à l'issue de la révolution industrielle. Et ce retour au 19^e siècle donne l'impression de s'accélérer lorsque l'on voit à quel point, pour «flexibiliser le marché du travail» et «rester concurrentiels face aux pays de l'Est ou face aux pays asiatiques», on s'attache, chez nous, à déconstruire tout le droit du travail (loi El-Khomri en France, allongement du temps de travail, révision des minimums salariaux, facilitation des licenciements, réduction des jours de récupération et des congés, suppression de l'index, limitation des allocations de chômage dans le temps, etc.).

Vous pensez qu'une lecture en termes de classes sociales est toujours pertinente ?

Oui, et nous sommes de plus en plus nombreux, philosophes, sociologues, politologues, voire économistes hétérodoxes à le penser. La bi-polarité de classes que l'on constate aujourd'hui (entre travailleurs précaires et travailleurs non précaires) montre combien l'on s'est trompé au cours des années 80 et 90 en prétendant qu'il en était fini des classes sociales. Elle reproduit simplement à l'échelle mondiale la dualité qui, jadis, séparait localement des travailleurs relativement qualifiés susceptibles d'être employés pour des salaires plus ou moins confortables

dans les grandes manufactures, les grandes industries, les charbonnages et les entreprises métallurgiques, et d'autre part, une classe de personnes désaffiliées, précarisées, prêtes à travailler pour à peu près n'importe quel type de salaire, n'importe quel type de rétribution. Au 19^e siècle, les gens n'avaient pas le choix de travailler pour des salaires de misère puisqu'aucune forme de sécurité sociale et de redistribution publique n'existait. Aujourd'hui, les gens vont avoir de moins en moins le choix puisque ces mêmes dispositifs de sécurité sont attaqués de toute part : le chômeur est tenu de se justifier en permanence, de faire la preuve de sa recherche de travail, d'accepter que ses indemnités soient revues à la baisse, voire supprimées dans le temps. On parle même aujourd'hui de les contraindre à travailler pour «mériter leur chômage» ... pour un montant largement inférieur à ce qu'exigeraient les minimums salariaux légaux.

L'économie capitaliste s'est toujours organisée de manière à ce que le travail manque pour que les salaires puissent être systématiquement reconsidérés à la baisse. Qu'il y ait toujours plus de travailleurs que de postes disponibles permet évidemment une forme de chantage à l'emploi. Ce chantage à l'emploi était extrêmement courant au 19^e siècle puisque les travailleurs étaient nombreux : à l'issue de la grande période d'exode rural, caractéristique des deux premiers tiers du 19^e siècle, on avait pléthore d'ouvriers susceptibles de travailler dans les industries, dans les entreprises. Dès lors, il suffisait de faire jouer les lois de l'offre et de la demande sur le marché du travail, pour contraindre ces personnes à accepter n'importe quel travail pour un salaire médiocre. Car, de toute façon, s'ils ne prenaient pas ce travail, derrière eux il y avait dix, quinze, cent, mille ouvriers susceptibles d'accepter ce même job pour la même rémunération absolument dérisoire. C'est en somme la même situation de chantage à l'emploi dans un contexte de pénurie de travail qui permet aux employeurs de choisir des travailleurs qui ont «bac + 5» comme manutentionnaires, magasiniers ou caissiers. Ou qui leur permet de recruter la première tête de pipe qui acceptera de faire des heures supplémentaires sans être rémunéré.

Lorsque l'on critique quelque peu cette ultra-flexibilisation du travail, susceptible de faire reculer les limites de la légalité, l'on s'entend dire aujourd'hui que l'on s'accroche à des «privilèges acquis». Mais l'ironie de l'histoire veut qu'à l'époque effectivement, toute forme de critique était presque inenvisageable puisque le travail était tout simplement l'unique moyen de gagner les quelques sous qui permettaient la survie dans un monde où l'État «social» en était encore à ses balbutiements.

Ce chantage à l'emploi-là, est aussi identique à celui que l'on entend par médias interposés lorsque tel ou tel délégué de syndicat patronal nous dit que le travail coûte trop cher en Belgique, qu'il faut baisser les minimums salariaux pour permettre le recrutement d'un plus grand nombre de chômeurs. Exactement comme le suggéraient déjà les métallurgistes wallons à l'époque où il fallut aller recruter les premiers italiens. Qu'il existe une classe de travailleurs pauvres susceptible d'être recrutée à (très) bas prix est une sorte d'invariant historique dans l'histoire du capitalisme. Le chômage – à savoir l'existence d'une catégorie de personnes ne travaillant pas et étant susceptibles dès lors d'investir le marché du travail pour obtenir un emploi peu rémunéré – a toujours existé comme le montre d'ailleurs le best-seller de Thomas Piketty «Le capital au 21^e Siècle». S'il est une période exceptionnelle dans l'histoire du travail de ces deux cents dernières années, au bout du compte, ce sont plutôt les trente glorieuses.

À l'issue de la seconde guerre mondiale, on a connu ces années de quasi plein emploi. Mais elles sont singulières dans l'histoire de l'économie et du travail contemporains. Il est exceptionnel d'avoir atteint ce plein emploi. Et si ce fut le cas, c'était parce que des raisons conjoncturelles l'exigeaient : il fallait reconstruire l'Europe. Mais depuis deux cents ans, c'est le chômage combiné au travail précaire qui est la norme, pas le contraire. Tout simplement parce que l'économie de marché de type capitaliste ne peut pas fonctionner avec le plein emploi.

La manne de chômeurs est une sorte de manne dans laquelle on va pouvoir aller puiser du travailleur à titre de variable d'ajustement : on a besoin d'un peu plus de travailleurs, pour permettre à l'économie de tourner ? Il suffit de nous adresser au FOREM ou à Pôle emploi qui ira chercher les éléments les plus adaptés (et les moins coûteux) dans cette manne. Et lorsque sur le marché du travail, ces chômeurs ne seront plus utiles, il suffira tout simplement de les reconduire au chômage. Évidemment, ces mêmes chômeurs n'auront comme choix que d'accepter les postes qui leur sont offerts même s'il s'agit de postes extrêmement précaires : CDD, emplois aidés, emplois d'insertion, etc. Car, s'ils ont le malheur de se rebeller, c'est tout l'État social «actif» qui se chargera de leur rappeler à quel point ils ne font pas d'effort, à quel point ils ne contribuent pas à l'effort de la société, à quel point ils sont insuffisamment flexibles, adaptés, employables, etc.

Vous évoquez ainsi le fait que le marché du travail ne serait pas monolithique ?

Oui. Il y a donc bel et bien, si l'on regarde l'histoire contemporaine de nos sociétés occidentales, deux types de marché du travail : un marché du travail officiel, celui qui est capable de pourvoir les entreprises et les structures économiques en main d'œuvre, et un «sous-marché du travail», officieux celui-là, constitué de précaires, de chômeurs, de travailleurs au coup par coup qui seront susceptibles d'être intégrés épisodiquement au marché du travail, lorsque ce marché a besoin d'eux.

Évidemment, l'alpha et l'oméga de ce raisonnement est le suivant : ces précaires, qui sont exclus du marché du travail officiel, doivent être mis en situation de se dire que s'ils en sont exclus, c'est de leur faute. Il faut sans cesse travailler à la re-motivation de l'exclu, et du chômeur, pour qu'il recherche ce poste de travail tant convoité sur le marché traditionnel du travail dont la structuration salariale en CDI fut le vecteur de toute une série de mécanismes de sécurités existentielles bien contrôlés.

En effet, les soins de santé, la sécurité sociale, le droit à la pension, les indemnités de chômage, les congés maladies ou les congés payés, bref un ensemble de dispositifs protecteurs a, en un siècle, été établi par nos gouvernements – très souvent sur pression d'ailleurs des mouvements sociaux. Mais ces protections se sont construites progressivement à partir d'un seul et même statut : le salarié, qu'il soit travailleur d'une institution privée ou publique. Le droit au chômage, par exemple, n'est effectif que parce que le chômeur, à un moment donné, ne l'a pas été et a été un salarié cotisant, comme son patron d'ailleurs. Il en est de même pour la pension ou les assurances mutuelles, l'assurance-santé, etc.

Et c'est sur le travail, et sur le marché du travail, que l'ensemble de ces protections-là vont porter. Si vous êtes assuré, par exemple dans votre emploi, et prémuni contre les accidents, si votre patron ne peut pas vous licencier à partir du moment où vous avez un accident de travail, c'est bien parce qu'une protection sociale s'est développée historiquement, a été votée, a constitué un alinéa très spécifique du code du travail en Belgique. Et tout cela n'a été possible que parce que l'on s'est concentré sur la société salariale et sur la protection du salarié. L'ensemble de ces protections ne considèrent pas, en réalité, les personnes qui sont totalement exclues du marché de l'emploi ; cette exclusion-là était déjà celle d'une certaine catégorie de la population au début du 19^e siècle, puisque, comme Marx le disait à l'époque, il y avait toute une série de personnes absolument non intégrées au marché de l'emploi, absolument non adaptées, susceptibles de venir jouer le rôle de variable d'ajustement, entre l'exclusion totale et le travail productif suggéré par les entreprises. Cette population, c'était le lumpenprolétariat² selon Marx.

2 Le lumpenprolétariat est un terme marxiste, parfois traduit «sous-prolétariat», désignant les «éléments déclassés, voyous, mendiants, voleurs, etc.». Le lumpenprolétariat est incapable de mener une lutte politique organisée; son instabilité morale, son penchant pour l'aventure permettent à la bourgeoisie d'utiliser ses représentants comme briseurs de grève, membres des bandes de pogrom, etc.»¹ Le terme est emprunté de l'allemand où le mot «Lumpen» veut dire «haillons».

Peter Wagner consacre de très belles pages dans son ouvrage Liberté et Discipline à l'analyse de cette catégorie sociale. Il parle des vagabonds au 19^e siècle ; ils étaient utilisés dans la machine productive lorsqu'on en avait besoin et étaient rejetés dès lors qu'on n'en avait plus besoin. Ils n'étaient, par ailleurs, absolument pas protégés.

Ces vagabonds sont, selon Wagner, susceptibles d'être comparés à ces personnes qui ont un rapport erratique à l'emploi : elles y sont convoquées par le marché pour remplir certains postes, certaines tâches, de manière extrêmement ponctuelle. Ce sont ces chômeurs qui, par le biais de l'office de l'emploi (le FOREM en Belgique), par exemple, vont trouver occasionnellement trois mois de travail par-ci, six mois de travail par-là, un stage en réinsertion par ici, un emploi aidé par l'État ou par la Wallonie là-bas... Ces travailleurs-chômeurs intermittents, nous dit Wagner, sont comparables aux vagabonds du 19^e siècle, ce sous-prolétariat absolument non qualifié, absolument non formé, mais absolument nécessaire à l'économie de marché pour produire et pour continuer à produire de la richesse avec un rendement maximal.

Le chômage serait-il dès lors une sorte de nécessité ?

Oui. Si on a bien en tête cette comparaison historique, on peut commencer, je pense, à relativiser fortement les discours ambiants au sujet du chômage. Est-ce qu'il est par exemple aujourd'hui légitime de parler «d'assistanat» pour traiter des politiques sociales qui visent précisément à s'occuper de ces personnes en situation de précarité ? Cette catégorie de personnes, importante, tenue à l'écart de la société salariale a toujours existé simplement parce que c'est une variable essentielle au fonctionnement de l'économie. Prétendre qu'elle regroupe des personnes oisives, inactives, paresseuses, si l'on regarde les choses historiquement, est un discours qui tient de l'aveuglement, ou en tout cas, de la méconnaissance historique de l'économie moderne telle qu'elle a pu se développer depuis grosso modo deux cents ans.

Il n'est donc, à mon sens, pas légitime de parler «d'assistanat» puisque dès lors qu'on en parle, on entend punir ces «pauvres» qui profiteraient de manière abusive de cette générosité sociale qui est censée être la nôtre. Et, selon moi, il n'est pas davantage heureux de parler «d'activation» car dans le terme «activation» se trouve une charge idéologique négative et méprisante très lourde. On entend «activer» ces fameux chômeurs qui, comme le nom d'«activation» l'indique bien, sont supposés être des inactifs, des paresseux.

Or, on aura beau activer tout qui on désire activer, on ne parviendra jamais pour autant, je pense, à renouer avec cette situation du plein emploi qui fut celle des trente glorieuses, ces quelques décennies absolument uniques dans l'histoire de l'économie moderne. Ce plein emploi est hors d'atteinte, tout simplement parce qu'il freinerait la croissance, laquelle a consubstantiellement besoin, pour croître, de maintenir une catégorie d'exclus employables, mobilisables et exploitables à souhait.

Est-il légitime par ailleurs, de suggérer de faire travailler ces exclus pour le bien-être collectif ? C'est une hypothèse que l'on entend très souvent dans la presse, sur les médias, sur les réseaux sociaux : «Il n'est pas légitime de concéder des allocations quelconques à ces personnes qui, au bout du compte, ne font rien.» Il serait plutôt légitime de leur dire : «Travaillez pour la collectivité, travaillez donc pour cette société qui vous concède l'aumône.» On a là, une suggestion qui a été longtemps portée par une série d'auteurs dès les années 1970 qui a fini à terme par se qualifier de «philosophie du *workfare*». Suggérons de remplacer le *welfare state*, «l'État bienfaiteur», tel qu'on a pu le connaître ces dernières années, par un État qui s'articulerait autour du concept de *workfare*. On ne concède plus en tant qu'État social des allocations aux personnes qui sont privées d'emplois parce que c'est un droit en démocratie ; on exige de ces personnes, en retour, un travail ayant un intérêt collectif. L'État de type *workfare*, déjà pour partie en place dans les pays anglo-saxons, c'est bien cela : «Faisons travailler les personnes pour qu'elles méritent en retour leurs allocations sociales».

Pouvez-vous développer davantage les problèmes que posent l'obligation de travail des allocataires sociaux, pour le bien collectif ?

D'une part, on gomme à nouveau ce constat historique qui indique de plusieurs manières différentes que j'ai déjà évoquées, que cette catégorie d'acteurs sociaux-là est nécessaire au fonctionnement de l'économie.

D'autre part, on gomme également le fait que ce qu'on demanderait à ces mêmes exclus, à ces mêmes allocataires précaires, à ces mêmes pauvres, c'est de prester une forme de travail presque gratuite. Un chômage, pour une personne isolée, tourne autour de cinq ou sept cents euros. Si vous êtes chef de famille, vous allez grignoter dans les mille euros. On vous demanderait pour toucher cette somme-là, de prester un travail d'intérêt collectif : nettoyer les parcs publics, nettoyer les rues, s'occuper de personnes âgées, des enfants dans une crèche, ou que sais-je encore ?...

Le problème est clairement le suivant : des travailleurs sont placés en situation de devoir accepter de prester ces travaux d'intérêt collectif pour une somme inférieure ... au minimum salarial légal. En Belgique ou en France, les entreprises ne peuvent pas payer leurs salariés, leurs travailleurs, en deçà d'un certain montant (ce que l'on appelle le salaire minimum ou le SMIG, salaire minimum interprofessionnel garanti). Par ailleurs, ce salaire vaut pour reconnaissance sociale dans le chef du travailleur. Le salarié a sa place dans notre société, parce qu'il travaille et obtient un salaire reconnu tant par les entreprises que par l'État et par l'ensemble des membres qui composent la société qui, comme l'a très bien théorisé Axel Honneth, lui accordera sa reconnaissance. Ici, on aurait une situation où l'État lui-même se mettrait en infraction en suggérant, pour un travail, de rétribuer des personnes en dessous du minimum légal. C'est évidemment problématique. Ces mêmes personnes pourraient se dire «mais enfin comment se fait-il que, alors que je preste un travail, d'intérêt collectif, certes, mais un véritable travail, je sois aussi mal rémunéré» ?

On ne serait plus là dans des allocations de chômage, on serait bel et bien là dans une forme de rétribution du sous-salariat. On créerait donc une sorte de sous-catégorie de travailleurs dont la rétribution serait encore plus faible que celle des salariés les moins bien payés dans l'économie qui est la nôtre. C'est la raison pour laquelle je pense que la notion de *workfare* est à relativiser tout aussi fermement que celle «d'assistantat» ou «d'activation».

De même, la notion qui court aujourd'hui sur la toile, et qui consiste à taxer les plus démunis de «profiteurs», est à relativiser. Qui n'a pas déjà entendu dire au sujet des chômeurs, des allocataires sociaux etc., que ces individus, étaient des profiteurs «du système». Mais «profiteurs» de quoi ?

J'emprunte la réflexion que je vous livre ici à certains textes de mon ami et collègue Marc Jacquemain. Les profiteurs, mis à l'index par une certaine frange des médias et de nos concitoyens, profitent d'allocations sociales dont le montant est si bas qu'elles leur permettent, dans la plupart des cas, de ne pas mourir de faim. Ces allocations sont si basses, même si la Belgique est l'un des pays au monde les plus généreux, que la plupart du temps, ces mêmes profiteurs sont contraints d'accepter au noir des petits boulots (jardinage, nettoyage domestique, mécanique, bricolage, etc.) que nous sommes les premiers à nous réjouir de ne payer que quelques euros de l'heure. Ceci étant dit, admettons que l'on accepte ce terme de «profiteurs» pour qualifier les gens qui du moins officiellement, ne travaillent pas. Il convient dès lors de regarder à l'autre bout du spectre social, du côté de l'ensemble beaucoup moins peuplé mais beaucoup plus riche et financièrement doté, de ceux qui détiennent d'une manière ou d'une autre, les moyens de production et les moyens d'investissement contemporains dans l'économie. Je veux parler des détenteurs d'actions. On ne rappelle pas assez souvent que le principe même de l'actionnariat est de rétribuer des personnes qui elles-mêmes ne travaillent pas. Si tant de personnes, y compris dans les classes moyennes, se sont mises à désirer «investir» dans les petits portefeuilles d'actions suggérés par leurs banques, c'est précisément dans l'espoir de voir ces actions «fructifier» et donc de gagner de l'argent sans travailler.

Alors, naturellement, si les classes moyennes, travailleuses en général, possèdent des actions, parfois même à leur insu (par le biais, par exemple, de fonds de pension), il reste qu'elles pèsent peu dans l'économie mondiale au regard des catégories de personnes qui détiennent la plus grande partie des actifs financiers de la planète.

Et ces catégories-là, parfois même de génération en génération, ne travaillent pas. Nous sommes en présence de ce que l'on nomme les «investisseurs» qui se contentent de faire fructifier leurs «placements» sur les marchés financiers internationaux. Le simple fait d'être détenteurs d'actions permet de produire de l'argent et bien souvent, une certaine quantité d'argent, en jouant en bourse, et en ne faisant rien d'autre que de confier son patrimoine financier à des spéculateurs qui, dans les banques, vont être capables de s'en occuper très probablement bien mieux que vous. Le processus n'est pas très différent de celui, bien connu, des promoteurs immobiliers. Acheter et revendre des bâtiments peut aussi être une manière de s'enrichir sans trop d'efforts. S'il n'y a rien de condamnable pour un petit particulier d'essayer d'arrondir ses fins de mois par la location de l'une ou l'autre propriété, on peut se poser la question quand des consortiums détiennent des parcs entiers.

Qui dès lors doit être considéré comme «profiteur» ou «parasite»? Naturellement, en posant cette question je ne veux pas non plus me faire le chantre d'un simple discours marxiste révolutionnaire qui consisterait à dire que l'ennemi absolu se trouve du côté de ces actionnaires, des multinationales, qui seraient, comme on l'entend parfois, tout puissants et tous pourris. Je veux simplement souligner le fait que, si l'on prétend taxer de «profiteurs» les personnes qui dans l'imaginaire contemporain ne «travaillent pas», il faut accepter d'étendre et englober dans cette même catégorie de «profiteurs», ces individus qui ne travaillent pas davantage et qui touchent énormément d'argent en échange de leur non-contribution à la société.

Comment situer le rôle du travailleur social dans ce contexte ?

J'y arrive. Ceux qui «profiteraient du système», ont traditionnellement été confiés à l'État, qui a commencé à se faire «social» à partir du début du 20^e siècle. Après une période où il était demandé à l'État d'indemniser ceux qui avaient perdu leur travail, succède une période où on lui demande, en somme, «d'activer cette bande de fainéants». Pour ce faire, il faut un dispositif de travailleurs sur lesquels l'État doit pouvoir compter. Il se repose alors sur des personnes de terrain susceptibles de faire ce délicat travail : les travailleurs sociaux.

Au regard de ce que je viens de dire, je commencerai par indiquer que le travail social doit d'abord et avant toute chose, se déculpabiliser totalement. Ce que le politique lui assigne de faire est à proprement parler impossible : réinsérer les exclus de manière tout à fait sereine dans la société salariale. On court après un état du monde que l'on ne rattrapera plus ; la croissance de l'État social s'était accompagnée de celle du plein emploi, ou du quasi plein emploi des trente glorieuses.

Qu'on ne me fasse pas dire, au passage, que cette période des trente glorieuses était absolument idyllique. Les gens travaillaient, certes, mais les emplois précaires existaient déjà. De la même manière qu'aujourd'hui pour nous reconduire à une société du plein emploi l'on nous vente le modèle allemand ou américain, il y avait des travailleurs pauvres qui ne pouvaient faire jouer en leur faveur aucune exigence en matière de minimums salariaux. Vous avez donc, dans ces pays, un très grand nombre de personnes qui, pour s'en sortir, cumulent un, deux, trois emplois, simplement parce que chacun de ces emplois est rémunéré à hauteur de trois cents, quatre cents, cinq cents euros par mois...

C'est la même chose aux États-Unis.

Aux États-Unis, et j'en reviens, il est toujours assez frappant de voir comment des personnes peuvent travailler et le jour et la nuit, en cumulant des travaux parfois totalement distincts, et jusqu'à un certain âge, puisque là encore, il est préférable lorsque vous dépassez septante ans, de continuer à travailler car votre pension officielle est trop faible pour vous permettre de survivre.

Vous avez quotidiennement, dans l'ensemble des magasins que vous fréquentez, des personnes qui vous semblent vieilles. J'ai été frappé dernièrement par des caissières et des caissiers dans des supermarchés à Austin (Texas), qui semblaient avoir septante-cinq, quatre-vingts ans. Travaillent-ils par plaisir ? Non. Ils le font parce que leur pension est tellement ridicule qu'ils ne parviendraient pas à survivre autrement. Et l'on arguera certainement qu'on leur a laissé le choix et qu'ils y sont venus volontairement. Soit, je ferme la parenthèse.

Que peut-on dire au sujet du travail social et de cette fameuse précarité ? Résorber la précarité à partir du travail social me semble être un vain mot. Non pas parce que les travailleurs sociaux seraient incompetents ! Au contraire, l'immense majorité d'entre eux est composée de personnes dévouées corps et âme à leur public. Mais ce n'est pas leurs efforts individuels qui permettront de changer quoi que ce soit à la demande du marché. Je ne dis pas évidemment ici qu'il faut tout laisser tomber, que les structures de réinsertion et les associations qui font de la requalification professionnelle ne servent à rien !

En revanche, leur faire peser sur les épaules la responsabilité sociale qui est la leur me semble être une erreur. C'est une tâche titanesque qui est, de toute façon, je crois, impossible à faire aboutir. Du côté du travail social, ce à quoi on peut peut-être travailler, c'est à la mise en connexion des précaires eux-mêmes.

Aujourd'hui, vivre dans la précarité, c'est bien souvent ignorer complètement ce que l'on partage avec les autres précaires. Pourquoi ? Parce que le travail s'est à ce point « réticularisé » et diversifié, que l'on ne partage plus avec autrui le sentiment d'une identité. Aujourd'hui, vous pouvez être chômeur, mais vous êtes rarement le même chômeur que votre voisin, qui, lui, occasionnellement parvient à « *truster* » le marché de l'emploi en acceptant un CDD, en étant engagé en intérim, en étant recruté par une entreprise d'insertion. De la même manière que sur le marché du travail précaire – ce second marché du travail que j'ai évoqué plus haut avec Wagner et Piketty –, les individus ne se reconnaissent pas entre eux.

À partir du moment où vous êtes engagé par une société d'intérim qui vous envoie travailler dans une entreprise au milieu de collègues que vous n'allez fréquenter que pendant un mois ou deux, que ces collègues dépendent eux-mêmes de commissions paritaires totalement distinctes, qu'ils sont eux-mêmes parfois engagés par des employeurs distincts qui se contentent de «sous-traiter» de la main d'œuvre sur des statuts professionnels distincts, il y a peu de chance pour que tout ce petit monde se reconnaisse une identité dans la précarité et donc, potentiellement, dans la lutte. Les uns ont un contrat à durée indéterminée, les autres un contrat à durée déterminée. Les uns sont sur un poste totalement flexible et mobile, loués par à-coups pour exécuter le même travail mais dans des entreprises différentes (comme par exemple ce que l'on appelle les techniciens de surface), les autres sont sur des postes relativement fixes mais tellement fluctuants au sein de leur unité de production qu'ils se retrouvent dans l'impossibilité de tisser de quelconques liens de solidarité avec leurs proches. À partir du moment où vous démultipliez les statuts professionnels, par des CCD, par des contrats aidés, par des contrats d'insertion, par toute une série de contrats spécifiques en sous-traitance, à partir du moment où vous brouillez les pistes entre l'emploi et le non-emploi, entre le chômage et la semi-insertion, vous ne pouvez obtenir qu'une seule et unique chose : des individus totalement esseulés qui ne se reconnaissent aucune précarité commune alors qu'ils vivent tous avec des revenus qui oscillent entre 600 et 1500 euros par mois dans le meilleur des cas.

Vous semblez prudent concernant la possibilité que les personnes en situation de précarité puissent s'organiser collectivement, aujourd'hui, pour lutter contre leur précarité ?

Ce qui s'est passé au 19^e siècle, à l'origine de la société salariale dirait Robert Castel, c'est que, à un moment donné, le travail s'est précarisé à un tel point qu'entre les vagabonds employés au coup par coup et les ouvriers employés effectivement dans les entreprises mais sur des contrats mal rémunérés et en cumulant parfois quinze ou dix-huit heures de travail par jour, la frontière était devenue tellement ténue que quelque chose comme une classe sociale cohérente a émergé.

Cette classe sociale-là que l'on a appelée à l'époque le prolétariat, s'est organisée, parce qu'elle se reconnaissait une commune condition d'existence. Grosso modo, elle s'est organisée pour finir par créer des syndicats, des partis politiques, et c'est en grande partie sous la pression des mouvements sociaux nés de cette reconnaissance de classe, que notre modernité s'est organisée et que toute une série de droits sociaux ont été votés et ensuite défendus.

Aujourd'hui, on n'en est absolument pas là. On en est plutôt à cet état préliminaire où les identités sociales semblent totalement explosées. Certes, on observe la montée en puissance d'une classe sociale, que l'on peut qualifier de «précaire», mais qui regroupe des individus qui, en son sein, ne se reconnaissent pas mutuellement une identité de précaires. D'ailleurs, les enquêtes effectuées au sein de ce précaire composé d'artistes, d'universitaires déclassés, de personnes peu qualifiées, d'étudiants, d'ouvriers en intérim, etc, nous apprennent que l'immense majorité s'identifie à la classe moyenne. Ceci est probablement dû à un double facteur.

D'une part, les personnes qui ont aujourd'hui entre 25 et 45 ans sont les enfants des enfants du baby-boom, à savoir cette génération qui a pu bénéficier de la croissance économique des trente glorieuses dont les membres avaient (presque tous) un boulot et qui a pu accéder à la petite propriété individuelle (une voiture, un petit pavillon en banlieue, etc.). Les enfants de cette génération, nés à partir de la fin des années 70 peinent à accepter qu'ils vivent moins bien que leurs parents, lesquels effectivement incarnaient une sorte de classe moyenne, notamment composée d'ouvriers dont l'emploi et le salaire étaient protégés par toute une série de conventions collectives.

D'autre part, second facteur, s'identifier les uns aux autres à partir de ce dont on manque est peu folichon. L'identité ouvrière reposait sur une fierté populaire qui portait haut les valeurs du travail manuel (amour du travail bien fait, solidarité, camaraderie au travail, etc.). Mais aujourd'hui, de quoi peuvent être fiers les précaires ?

À n'en pas douter, tous individuellement ont des raisons d'être fiers : les uns refusent de travailler car ils rejettent les valeurs du travail (la compétitivité, l'efficacité, la productivité, etc.), les autres sont fiers d'être des artistes de toutes natures, et d'autres encore sont fiers de la vie de quartier qu'ils ont été en mesure de développer, par exemple en créant un potager collectif ou une maison de quartier. Et ils ont tous raison d'être fiers de ce qu'ils sont, en dehors du marché du travail salarié qui est de moins en moins attrayant. Mais leurs sources de reconnaissance et de fierté sont diverses et non plus uniques.

Dès lors, quand bien même on parviendrait à trouver un autre qualificatif pour traiter de cette classe sociale «précaire», il resterait qu'en son sein, les personnes ne se reconnaissent pas – et je pose la question : «encore ?» – une identité suffisante pour déclencher un véritable mouvement social. Les choses se passent de manière éparse. Vous avez furtivement, çà et là, des choses qui s'expriment. Les indignés, par exemple, ont à un moment donné exprimé quelque chose comme une identité, notamment en occupant Wall Street. Avant eux, ce fut les altermondialistes, même si dans ce cas précis, il s'agissait surtout de «bobos» relativement intellos. Après eux, ce sont les Nuits Debout, auxquelles les observateurs promettaient l'extinction mais qui sont toujours là et qui montrent à quel point les générations de jeunes, aujourd'hui, sont profondément politiques. Et je ne parle pas des lieux où s'expérimentent de nouvelles formes de solidarité originales comme à Notre-Dame-des-Landes.

Vous avez donc ponctuellement quelque chose qui semble exprimer une identité politique susceptible de faire monter en généralité un discours revendicatif à l'égard de cette classe sociale, mais pour le moment, les choses sont encore relativement ténues. Travailler au sein même des structures de travail social à faire en sorte que les personnes se reconnaissent mutuellement dans un «nous» collectif qui puisse leur permettre en tant qu'individu, chacun d'entre eux, de se dire «mais au bout du compte, je ne suis pas seul, et cette précarité dont je souffre, je la partage avec un grand nombre de mes semblables et je n'en suis pas responsable» est déjà un travail énorme.

C'est aussi pour cette raison que l'Éducation permanente est absolument cruciale. Il existe en effet des lieux associatifs où l'on peut commencer à réaliser, ensemble, par la lecture notamment, que ce «je» à qui l'on veut faire endosser la responsabilité de sa précarité n'est en fait pas responsable du détricotement du marché du travail, du détricotement du droit du travail, de l'affaiblissement de l'État social,... Que les travailleurs sociaux puissent, d'un côté, ne pas endosser la responsabilité des parcours d'insertion qui échouent, et de l'autre, aider la personne concernée à voir en quoi l'échec en question n'est pas davantage de leur exclusive responsabilité, seraient déjà un grand pas.

Pouvez-vous développer la manière dont vous voyez le rôle des travailleurs sociaux concernant cette précarité ?

Faire en sorte que les précaires puissent cesser de porter individuellement les responsabilités de leur exclusion est déjà un travail énorme qui peut être fait par le travail social. Par ailleurs, que les travailleurs sociaux puissent se dire que la réinsertion socio-professionnelle n'est pas l'exclusive raison d'être de leur travail est gage d'une réflexion plus profonde encore.

Ça ne peut plus être ça. Et si ça ne reste que ça, le travailleur social est promis, à mon sens à une dépression assurée. C'est une première chose.

Deuxième chose susceptible d'être structurante intellectuellement pour le travailleur social : l'émancipation. Le problème ici est que tout se passe comme si les institutions faisaient tout pour en freiner la possibilité, notamment sous couvert des dispositifs d'évaluation. On sait très bien que généralement, à l'issue de son année, le travailleur social va être évalué. L'évaluation est devenue la nouvelle manière de tout normaliser, afin de s'assurer qu'aucun travailleur (dans le social, la santé, l'éducation, etc.) ne fasse autre chose que la tâche précise qui lui a été prescrite. On sait que le ou la travailleur-euse social-e sera, pour sa part, évalué-e au nombre de personnes qu'il ou elle aura été en mesure de «réinsérer» sur le marché du travail (même si les personnes insérées dans neuf cas sur dix reviendront frapper à leur porte quelques mois, au mieux, un an ou deux après).

Car il ne faut pas se leurrer, aujourd'hui, nous sommes dans des dispositifs qui, souvent, ne visent qu'une chose : le contrôle social sous couvert de réinsertion. «Faisons en sorte que ces précaires, que ces exclus, ne soient pas trop bruyants, ne soient pas trop délinquants, ne soient pas trop violents, et idéalement, trouvons-leur un emploi.» L'enjeu est bien de maintenir les populations de précaires dans un calme relatif afin qu'elles ne troublent pas l'ordre public (combien les médias ne nous bassinent-ils pas les oreilles sans réflexion aucune sur «ces-petites-incivilités-qui-pourrissent-le-quotidien»!).

Mais si malgré cette course permanente à la requalification, le travailleur social parvient à conserver une marge de latitude dans son travail, à mon sens, il doit l'employer à travailler sur ce thème spécifique qu'est l'émancipation des personnes en situation de précarité ; essayer de changer de logiciel.

Je pense très honnêtement qu'un grand nombre, ou un certain nombre de décideurs économiques et politiques ne se sont pas leurrés et ne se font pas d'illusions. Ils savent pertinemment bien que la courbe du chômage est quasi impossible à inverser aujourd'hui. En revanche, s'ils maintiennent un certain discours social, c'est parce qu'ils réalisent que le travail social et le financement du travail social contribuent à maintenir la cohésion sociale, et un calme relatif dans nos villes et dans nos cités.

Ce contrôle, le travailleur social doit pouvoir lui-même s'en extraire, intellectuellement, pour réfléchir à ce qu'il pourrait faire d'utile en termes d'émancipation. Comment contribuer, éventuellement en dehors de ce marché du travail qui ne peut plus constituer l'alpha et l'oméga de notre activité, à l'émancipation des individus ? Non pas simplement les maintenir dans l'état qui est le leur, non pas simplement leur permettre de survivre, non pas simplement leur permettre de ne pas verser dans la délinquance, mais bien leur permettre de devenir des acteurs de leur propre émancipation, de leur propre épanouissement, potentiellement en dehors de la sphère du travail salarié.

Cela me semble être quelque chose d'important, et bien des auteurs postmarxistes, comme par exemple André Gorz ou Serge Latouche, l'ont déjà évoqué. Pour cela, il faut moins chercher à travailler de force une quelconque employabilité chez ces exclus, précaires, chômeurs ou travailleurs intermittents que de se poser la question suivante : «De quoi sont-ils capables ? Que font-ils ici et maintenant, dans leur débrouille quotidienne, qui mérite d'être accentué, discuté, amplifié, prolongé ? Que sont-ils dans leur vie de tous les jours ?»

On peut être souvent étonné par les dispositifs instinctifs de solidarité que ces mêmes personnes mettent en place.

Il peut arriver que l'on se dise : «Ce chômeur qui est en face de moi, qui me donne l'impression «d'être dans la *loose*», comme on dit, qui me donne l'impression de ne pas s'intéresser à sa propre réinsertion, qui me donne l'impression d'être tellement désaffilié qu'il ne se lève pas le matin et qu'il ne vient pas à ses rendez-vous, ne mérite-t-il pas quand même un peu son sort à force de ne pas jouer le jeu qu'on lui demande de jouer» ? «Non», faut-il alors oser se répondre. Peut-être n'a-t-il pas tort, en fin de compte, de refuser ce jeu absurde ? Et peut-être qu'avec lui peut s'engager une autre réflexion, difficile, bien plus laborieuse que le beau discours que je suis en train de tenir depuis mon siège confortable de chercheur et de prof de fac ! C'est la raison pour laquelle je ne prétends ici faire la morale à personne. Mais simplement prolonger la réflexion avec vous.

Je crois qu'il faut reconnaître que les personnes privées d'emploi savent probablement mieux que quiconque qu'une place sur le marché de l'emploi, elles n'en trouveront pas ou alors, de manière de toute façon temporaire : première réflexion. Deuxième réflexion : est-ce que cette même personne, dans sa vie, ne met pas au point une série d'actions susceptibles d'être enthousiasmantes et contribuer finalement à sa propre émancipation ? Je pense, par exemple, que dans des écoles, vous avez des mamans, chômeuses, précaires, en grande difficulté, qui, pour s'en tirer comme elles peuvent et faire des économies, vont garder les enfants les unes les autres.

Vous avez là effectivement des personnes qui ne travaillent pas, qui sont au chômage et qui pourtant créent un dispositif de solidarité géré collectivement et qui a le mérite d'être souligné. C'est un véritable travail si ce n'est qu'il n'est pas reconnu comme un travail susceptible d'être rémunéré. «Je suis amenée en tant que maman à prendre la responsabilité d'enfants qui ne sont pas les miens. Je m'en occupe, je les gère, je fais en sorte qu'il ne leur arrive rien, j'en prends soin véritablement.»

Pourtant, ce sont ces mêmes mamans que d'aucuns se plairont à imaginer toute la journée devant TF1 à «profiter honteusement des allocs».

Cette image est un fantasme réactionnaire et ce type d'oisiveté existe peu, ou alors à la marge et concerne des personnes à ce point déclassées par le monde qui les entoure que c'est davantage une assistance médicale qui leur est nécessaire car nous sommes alors confrontés à des formes aiguës de dépression.

Pour revenir à mes mamans organisées en collectif informel, vous avez là quelque chose qui, à mon sens, est potentiellement vecteur d'émancipation et, qui plus singulièrement encore, renvoie la société qui est la nôtre à sa misogynie traditionnelle : comment se fait-il que ce soit toujours les femmes qui, «naturellement» (?) sont censées s'occuper des enfants et, qui plus est, que ce genre de travail ne soit pas rémunéré ou extrêmement faiblement (même une puéricultrice diplômée ne gagne que le minimum salarial dans la plupart des crèches reconnues). Cela en dit long sur la représentation collective que l'on se fait de ce type d'activité rangée du côté de la féminité et auquel on octroie à peine du bout des lèvres le qualificatif de «travail».

Bien sûr, qu'on ne me fasse pas dire que je suis là en train de suggérer de créer des crèches gratuites qui viendraient remplacer les crèches publiques, pour des coûts moindres, et cela sans aucun contrôle de l'ONE, etc.

Cela pourrait revenir à vouloir faire «travailler» les pauvres pour rien, ce que d'aucun ne verrait pas d'un mauvais œil (les hommes œuvreraient dans les emplois «sérieux» pendant que les femmes feraient ce qu'elles ont «dans le sang» et qui ne mérite pas rétribution : s'occuper des enfants).

Ce qui m'intéresse plutôt ici, c'est de voir qu'on a affaire à une construction sociale, à une élaboration d'un collectif, qui, potentiellement, est vecteur d'émancipation dans des espaces et dans le chef de personnes qui avaient déjà été reléguées du côté de l'exclusion et de la marginalité définitive, du côté de ces personnes qui sont censées ne jamais se sortir de la spirale infernale de la précarité, ou qui ont bien cherché la pauvreté qui est la leur. C'est au monde de regarder ce genre de vécus autrement, pas le contraire.

Vous pouvez également aller voir du côté de ces jardins collectifs qui fleurissent dans les villes. Ces jardins permettent à des personnes en situation de décrochage social de remettre un pied à l'étrier. Peu importe que cette socialisation donne accès ou non à une réinsertion sociale définitive, à une requalification et éventuellement à un sacro-saint emploi. Le simple fait de voir ce genre de collectif s'élaborer à l'initiative de précaires, parfois soutenus par des travailleurs sociaux, est en soi vecteur d'émancipation. Quels sont les structures et les dispositifs que les personnes en situation de grande pauvreté mettent sur pied pour s'entraider ? Quels sont les travaux «au *black*» qu'elles sont éventuellement amenées à produire pour essayer de survivre ? Quelles sont les solidarités communautaires, voire religieuses - qui nous font si peur dès lors que leurs initiateurs sont un peu trop basanés – dont il est possible de partir pour enclencher une réflexion sur la vie collective dans tel ou tel quartier de Molenbeek ou de Schaerbeek ? Est-ce que ça ne vaut pas la peine d'essayer d'investir toutes ces activités informelles, tapies, cachées, parfois taxées d'illégales ? Est-ce que ça ne vaut pas la peine pour un travailleur social d'aller y voir ?

Vous voulez dire que l'illégalité pourrait être légitime dans certains cas de figures ?

Oui. Je voudrais ici m'arrêter quelques instants sur cette question de la légalité tant elle est cruciale dans ce qui nous occupe. Comment se fait-il que toute une série d'activités citoyennes et civiles qui ont pour objet la citoyenneté, qui ont pour objet le collectif, puissent à un moment donné être suspectes aux yeux du droit ? Je pense à un exemple concret quand je développe cette idée-là. Je pense à un SEL (un Service d'Échange Local) que j'ai pu rencontrer il y a une dizaine d'années, au sein duquel des individus parfois extrêmement précaires s'échangeaient mutuellement des services contre une monnaie fictive – puisque c'est le principe de ces fameux SEL. Il s'avère qu'un beau jour, une personne qui avait rendu un certain nombre de services à un certain nombre de personnes du SEL, disposant d'un nombre d'unités monétaires suffisant pour aller se fournir au sein du SEL, se payer si vous voulez, le service des autres membres de l'association, a convié des personnes à venir chez lui pour retaper son toit. En échange donc, de cette fameuse monnaie locale qu'il avait accumulée.

Ce SEL a été attaqué en justice par un entrepreneur local pour concurrence déloyale. Je ne dis pas que l'entrepreneur local, couvreur en l'occurrence, a eu tort de le faire ! À partir du moment où on lui demande de respecter une règle économique qui est la règle de la libre concurrence, il peut effectivement considérer que cette dizaine de personnes sur le toit de monsieur Y dans le village, qui travaillent pour rien, ou pour presque rien, est une concurrence déloyale. Ce toit, il aurait dû lui-même y être en tant que couvreur et gagner sa vie avec ça. Toujours est-il que ce collectif a été traduit en justice pour concurrence déloyale parce que le travail presté était effectué gratuitement. Cela pose ici une question juridique intéressante. La conclusion de cette histoire est que le SEL a été juridiquement condamné (à un euro symbolique) pour simplement avoir permis à un ensemble de précaires de s'organiser. La condamnation a été légère parce que le juge a tenu compte du fait que la personne qui avait fait refaire son toit par ses amis du service d'échange local, du SEL, était insolvable.

Si cette personne avait voulu avoir recours aux services d'un entrepreneur, sur le marché conventionnel, il ne l'aurait pas fait parce qu'il n'avait pas l'argent pour le payer. Mais le procès, lui, a été intenté tout de même et le SEL l'a perdu !

On voit ici la force inouïe du droit qui protège en fait les fondamentaux du capitalisme : concurrence, offre et demande, propriété privée... Or, nous avons simplement affaire à un collectif constitué informellement autour d'un projet qui, aussi ténu et irréfléchi qu'il soit, s'apparente à un début d'émancipation : on s'active ensemble, autour d'une tâche qui a du sens, et pour aider un proche précaire.

Je n'ai pas de solution miracle par rapport à ce genre de constat. Ce que je vois, c'est que certaines formes de solidarités peuvent être criminalisées et que la question du droit est susceptible de venir sans cesse perturber le travail du travailleur social qui, à un moment donné, est invité à (ou prend conscience qu'il est nécessaire de) réfléchir en termes d'émancipation, réflexion qui peut le conduire à fermer les yeux sur l'illégalité de certaines pratiques, voire même à y dénicher des formes d'organisations collectives tout à fait innovantes.

À Notre-Dame-des-Landes, par exemple, des cantines sont organisées pour que les occupants du site du futur aéroport, illégaux, puissent se nourrir en payant leur repas à hauteur de ce qu'ils souhaitent. Or, l'occupation du site est illégale, et il y a fort à parier que ce sont, en plus des policiers, à des travailleurs sociaux municipaux qu'il sera demandé d'intervenir lors de l'évacuation du camp. Un peu dans le même esprit, j'ai trouvé une incroyable grandeur, une véritable dignité et forme d'engagement politique, dans ces gestes d'anonymes, salariés du FOREM ou d'ACTIRIS, qui omettent volontairement de signaler (dans leurs rapports concernant les chômeurs dont ils ont la responsabilité) que X ne s'est pas présenté à son entretien de contrôle, que Y a travaillé «au *black*» pour arrondir son chômage ou que Z, considéré comme isolé indemnisé, vit en fait chez sa copine pour pouvoir nouer les deux bouts.

Vous avez là des gestes à la limite de la légalité, qui semblent être dérisoires et qui, pourtant, manifestent une vraie lucidité politique («Pourquoi faire la chasse à ceux qui sont déjà des victimes ?») et une douceur humaine admirable dans un monde où la violence sociale institutionnalisée atteint des paroxysmes.

BIBLIOGRAPHIE

- ◆ Boltanski Luc, Chiapello Eve, (1999), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.
- ◆ Castells Manuel, (1999), *L'ère de l'information*, Paris, Fayard.
- ◆ Castel Robert, (1995), *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Gallimard.
- ◆ Honneth Axel, (2008), *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, CERF
- ◆ Piketty Thomas, (2013), *Le capital au 21^e Siècle*, Paris, Seuil.
- ◆ Wagner Peter, (2001), *Liberté et discipline*, Paris, Métailié.

La réflexion développée ici par Bruno Frère porte sur la précarité et le travail social. Elle s'inscrit dans la problématique plus vaste de la précarité et plus singulièrement de celle qui s'accroît à mesure que les sociétés contemporaines font porter sur les personnes, des exigences de rentabilité et de productivité économique toujours croissantes. Pour poser la question de la précarité correctement, il est important d'avoir un regard historique.

On ne peut se contenter d'analyser ce que peuvent être la précarité et la pauvreté aujourd'hui au début du 21^e siècle ; il faut essayer de voir en quoi celles-ci ont des conditions sociales et historiques qui remontent assez loin dans le temps et en quoi, afin de bien cerner leurs causes dans nos sociétés modernes industrielles, ce n'est pas une question nouvelle.

Bruno Frère propose, dans un premier temps, de questionner historiquement la notion de précarité pour, dans un deuxième temps, essayer de comprendre ses résonances contemporaines, notamment au regard du travail social, puisque que c'est bien au travailleur social, aujourd'hui, qu'il est demandé de gérer la précarité. C'est lui aujourd'hui qui a la responsabilité de «réinsérer» comme on dit, ceux que l'on appelle les «précaires» sur le marché de l'emploi, ce dernier censé être toujours l'échappatoire assuré à la pauvreté.



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

ISBN 978-2-39024-080-8



9 782390 240808